

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2010 À 19:30 HEURES :

À la séance ordinaire tenue le 7 juin 2010 à la salle municipale, sont présents les conseillers(ères) : Diane Talbot, André Tousignant, Stanley Boucher, Michèle Thériault, Kevin Mackey et Michel Choquette sous la présidence du maire M. Normand Galarneau.

Daniel St-Onge, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Ouverture de la séance ordinaire à 19:30 heures.

2010-06-84 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

- 1. Ouverture**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux:**
 - 3.1 Séance ordinaire du 3 mai 2010
 - 3.2 Séance extraordinaire du 31 mai 2010
- 4. 1^{ère} période de questions**
- 5. Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions**

Aucune
- 6. Information au conseil et correspondance**

Correspondance
- 7. Rapports des comités**
 - 7.1 Finances – Subventions :
 - 7.1.1 Adoption des comptes à payer
 - 7.1.2 Dépôt du rapport financier au 31 mai 2010
 - 7.2 Autres comités :
 - 7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.
- 8. Affaires nouvelles**
 - 8.1 Résolutions à adopter
 - 8.1.1 Demande à Postes Canada
 - 8.1.2 Demande au Ministère des Transports du Québec
 - 8.1.3 Règlement d'emprunt de la Régie intermunicipale d'incendie
 - 8.1.4 Acceptation du protocole d'entente pour le Programme d'infrastructures Québec-municipalités (PIQM), sous-volet 1.4
 - 8.1.5 Acceptation du protocole d'entente pour le programme Infrastructures de loisirs du Canada (ILC)
 - 8.1.6 Entente d'utilisation des locaux à l'école la Source-Vive
 - 8.1.7 Compte rendu du comité consultatif d'urbanisme (CCU)
 - 8.1.8 Nomination au comité consultatif d'urbanisme (CCU)
 - 8.1.9 Acceptation provisoire de la rue Du Torrent et Fontaine
 - 8.1.10 Formation projet de loi 76 – attribution des contrats
 - 8.1.11 Congrès de la F.Q.M.
 - 8.1.12 Achat des lumières d'Hydro-Québec
 - 8.1.13 Signatures des contrats –servitude de MM. Désilets et Couture
 - 8.1.14 Résolution pour nommer le directeur général, Maître des travaux au Centre multifonctionnel
 - 8.1.15 Achat et installation d'un système de climatisation à l'hôtel de ville
 - 8.1.16 Installation d'une haie de cèdres – madame Lyne Lecours
 - 8.1.17 Commandite – Comité des loisirs de la MRC
 - 8.1.18 Commandite – Chevaliers de Colomb
 - 8.1.19 Commandite et contribution au Journal Communautaire pour l'année 2010

- 8.1.20 Contribution annuelle Conseil Sport et Loisir de l'Estrie (CSLE)
- 8.1.21 Engagement pour favoriser l'usage du bois
- 8.1.22 Asphalte accotement chemin Biron – piste cyclable
- 8.1.23 Embauche du directeur des services techniques et des travaux publics
- 8.1.24 Horaire d'ouverture du bureau municipal.
- 8.1.25 Horaire d'été pour les employés

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Kevin Mackey, **APPUYÉ PAR** la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE**, le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 juin 2010 soit approuvé et adopté tel que déposé avec un ajout au point 8.1.26 Subvention au S.A.E.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2010-06-85 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller André Tousignant, **APPUYÉ PAR** le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE**, les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 mai 2010 et de la séance extraordinaire du 31 mai 2010 soient approuvés et adoptés tels que déposés.

Avec la mention que l'entente ne reflète pas l'entente approuvée en juin 2009, que la partie des redevances a été modifiée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS (début 19H35)

Monsieur Jacques Gourde :

- Indique qu'il y a des trous sur la chaussée du chemin Galipeau;
- Demande ce qui se passe avec l'avis concernant les vols aux maisons;
- Demande des explications au sujet de la subvention dans le projet de l'Internet Haute Vitesse (IVH).

Monsieur Fabien Morin : Quand les feux de circulation au coin Route 112 et Biron seront installés.

Monsieur Marcel Lagueux :

- Demande s'il est prévu de refaire les lignes jaunes sur le chemin Galipeau;
- Demande la possibilité d'installer une signalisation au coin des rues Fontaine et Galipeau;
- Dans le Journal Communautaire, l'article 7 sur les branches mortes qui sont des nuisances, à qui s'applique ce règlement.

Monsieur Yvon Bilodeau : Pourquoi monsieur Bertrand Ash est passé par les maisons pour la Corporation des loisirs et qu'il n'y a pas eu d'avis dans le journal pour aviser les gens auparavant.

FIN DE LA 1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS À 19H45

6.

INFORMATION AU CONSEIL ET CORRESPONDANCE :

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste de correspondance pour le mois de mai 2010.

2010-06-86

7.1.1

COMPTES À PAYER :

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stanley Boucher, **APPUYÉ PAR** le conseiller André Tousignant **ET RÉSOLU QUE**, la liste des comptes à payer en date du **31 mai 2010** au montant de **105,778.21 \$** soit approuvée et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

7.1.2

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER AU 31 MAI 2010 :

Le Directeur général dépose le rapport des activités financières au 31 mai 2010.

7.2

RAPPORTS DES COMITÉS

Monsieur le maire Normand Galarneau :

- Mentionne qu'il y aura une soirée d'information le 29 juin 2010 pour les composteurs domestiques;
- Invite les gens à assister à la pièce de théâtre sur l'urbanisme et le développement durable.

Diane Talbot :

- Vérifie toujours les conciliations bancaires afin que tout soit correct;
- A assisté à la rencontre du comité du Transport du Bonheur;
- A assisté au souper de la Chambre de Commerce avec M. le maire.

André Tousignant :

- Informe les gens que le comité de négociation en est venu à une entente de principe avec le syndicat des employés de la municipalité pour le renouvellement de la convention collective;
- Que le schéma de couverture de risque devrait être approuvé par le ministre prochainement.

Stanley Boucher :

- La lecture de contes à la bibliothèque débutera après les rénovations, à l'automne;
- O.M.H. – la construction d'un cabanon est prévue;
- COGESAF – il y a eu élection des nouveaux membres, à la dernière rencontre.

Michèle Thériault :

- Le 10 juin aura lieu la première rencontre de chantier pour les travaux du ponceau sur le chemin Biron;
- L'appel d'offres des biodisques devrait avoir lieu la semaine du 21 juin 2010;
- Les travaux des postes de pompage des eaux usées sont terminés;
- Cette année c'est le 25^{ième} anniversaire du Journal Communautaire et il y aura changement de nom pour le journal.

Kevin Mackey :

- Un marchethon est prévu pour la fin de semaine prochaine et le départ se fera au parc Pomerleau;
- Les activités de la Fête de la St-Jean seront le 23 juin 2010;
- Il y a eu beaucoup d'amélioration dans nos parcs à date.

Michel Choquette :

- Nous avons reçu l'estimation des travaux pour le Centre multifonctionnel;
- Les travaux du ponceau sur le chemin Biron débuteront le mois prochain;
- Planifie une session d'information et de formation pour l'entretien des chemins d'hiver.

8.1.1

2010-06-87 DEMANDE À POSTES CANADA :

CONSIDÉRANT QUE madame Diane Hallé a annoncé son départ à la retraite le 1^{er} novembre 2010;

CONSIDÉRANT QUE le bail pour la location du local au Centre multifonctionnel est au nom du maître de poste;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ascot Corner est en croissance et que le chiffre officiel au 1^{er} janvier 2010 est de 2758 personnes et que nous prévoyons dépasser les 3000 personnes d'ici 5 ans. Nous avons proposé aux personnes responsables que, lors des travaux de rénovation, nous pourrions agrandir le bureau de poste;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Michèle Thériault, **APPUYÉ PAR** le conseiller Michel Choquette **ET RÉSOLU** que la Municipalité d'Ascot Corner demande à Postes Canada dans le but de garantir et d'offrir le service des postes à la population d'Ascot Corner, **QU'** il serait plus opportun pour les deux parties d'avoir un bail de location à long terme (5 ans) directement avec Postes Canada au lieu du maître de poste;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.2

2010-06-88 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC :

CONSIDÉRANT QUE le 13 mai 2010 certains membres du conseil et le directeur général ont rencontré monsieur Louis Ferland du Ministère des Transports pour discuter de différents problèmes avec la route 112;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller André Tousignant, **APPUYÉ PAR** la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU** que la Municipalité d'Ascot Corner demande au Ministère des Transports du Québec :

- D'étudier la possibilité de relocaliser la traverse de piétons située au coin de la rue Principale et de la route 112 et d'améliorer la signalisation des traverses de piétons pour les rendre plus sécuritaires;
- De prolonger la zone du 50 km/h jusqu'au 6150 route 112.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.3

2010-06-89 RÈGLEMENT D'EMPRUNT DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE :

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du 11 mai 2010 la Régie intermunicipale d'incendie a adopté un règlement # 2010-002 décrétant une dépense et un emprunt de 400,950 \$;

CONSIDÉRANT QUE le but de ce règlement d'emprunt est de faire l'acquisition d'un camion citerne et d'équipements tels qu'appareils respiratoires, mâchoires de vie, etc. ...

CONSIDÉRANT QUE l'emprunt est sur une période de 10 ans et que le remboursement sera fait par les municipalités qui font partie de l'entente selon la population (voir annexe C);

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller André Tousignant, **APPUYÉ PAR** le conseiller Kevin Mackey **ET RÉSOLU QUE** la Municipalité d'Ascot Corner accepte le règlement d'emprunt 2010-002 de la Régie intermunicipale d'incendie pour un montant de 400,950 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.4

2010-06-90

ACCEPTATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LE PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS – SOUS-VOLET 1.4 :

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire est responsable de la mise en œuvre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM), sous volet 1.4;

CONSIDÉRANT QUE les travaux admissibles sont la mise en conformité de la station d'épuration et du poste de pompage Blouin;

CONSIDÉRANT QUE le coût maximal admissible est de 500,000 \$ (CMA) et que la contribution du gouvernement du Québec est de 425,000 \$ (85% du CMA);

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière correspondante à la contribution du gouvernement du Québec est versée sur une période de dix (10) ans majorée d'un montant représentant le coût du loyer de l'argent;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Michèle Thériault, **APPUYÉ PAR** le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** la Municipalité d'Ascot Corner accepte le protocole d'entente avec le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui est responsable de la mise en œuvre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM), sous-volet 1.4 – dossier no. 555233 et que monsieur le Maire Normand Galarneau et le directeur général Daniel St-Onge soient mandatés pour signer les documents nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.5

2010-06-91

ACCEPTATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LE PROGRAMME INFRASTRUCTURES DE LOISIRS DU CANADA (ILC):

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire contribue à la gestion du programme Infrastructures de loisirs en vertu de l'entente Canada-Québec afférente à ce programme;

CONSIDÉRANT QUE ce programme est pour la mise aux normes du Centre multifonctionnel et des installations sportives;

CONSIDÉRANT QUE les coûts admissibles (CMA) sont de 338,682 \$ et que l'aide financière du gouvernement du Canada est de 33 1/3% du CMA 112,894 \$ est versée en un versement à la fin des travaux et celle du gouvernement Provincial 33 1/3% du CMA 112,894 \$ est versée sur une période de dix (10) ans et majorée d'un montant représentant le coût total du loyer de l'argent;

CONSIDÉRANT QUE l'échéancier des travaux est le 31 décembre 2010;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot, **APPUYÉ PAR** la conseillère Michèle Thériault **ET RÉSOLU QUE** la Municipalité d'Ascot Corner accepte le protocole d'entente dossier no 809068 avec le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui contribue à la gestion du Programme infrastructures de loisirs en vertu de l'entente Canada-Québec afférente à ce programme. Et que monsieur le maire Normand Galarneau et le directeur général Daniel St-Onge soient mandatés pour signer les documents nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.6

2010-06-92

ENTENTE D'UTILISATION DES LOCAUX À L'ÉCOLE LA SOURCE-VIVE :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a une entente avec l'école de la Source-Vive pour l'utilisation des locaux à des fins récréatives – volley-ball, soccer intérieur, badminton;

CONSIDÉRANT QUE le coût de location du gymnase est de 8.50 \$ / heure;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation en 2009-2010 a été de 172.5 heures;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stanley Boucher, **APPUYÉ PAR** le conseiller André Tousignant **ET RÉSOLU QUE** le Conseil accepte de payer la somme de 1,466.25 \$ pour l'utilisation 2009-2010 et que l'entente soit renouvelée pour la prochaine année 2010-2011 aux mêmes conditions.

Poste budgétaire : 02-701-50-511

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.7

2010-06-93

COMPTE RENDU DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) :

CONSIDÉRANT QUE le 26 mai 2010 le comité consultatif d'urbanisme (CCU) s'est réuni pour étudier cinq (5) demandes de modification à notre règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la rencontre est déposé par le directeur général et fait parti intégrante de la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Kevin Mackey, **APPUYÉ PAR** la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** le Conseil accepte le procès-verbal de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 26 mai 2010 tel que déposé par le directeur général et autorise celui-ci à donner suite aux recommandations inscrites.

Monsieur Stanley Boucher demande que pour l'article no.3, le comité consultatif d'urbanisme (CCU) ou l'inspecteur municipal regarde une autre alternative à proposer aux demandeurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2010-06-94 8.1.8 **NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) :**

CONSIDÉRANT QUE le règlement no. 381 constituant le comité consultatif d'urbanisme (CCU) stipule à l'article 2.4 la composition du comité et à l'article 2.5 la durée du mandat qui est renouvelable aux 2 ans;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Choquette, **APPUYÉ PAR** la conseillère Michèle Thériault **ET RÉSOLU QUE** le Conseil nomme messieurs Oscar Clément, Jules Cadorette et Pierre Roberge comme membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour représenter les citoyens et ce pour une période de deux ans à partir du 1^{er} juin 2010 et monsieur Jules Cadorette agira comme président du comité pour la durée du mandat. Aussi pour représenter le Conseil de la municipalité, messieurs Michel Choquette et Normand Galarneau et monsieur Guy Besner, inspecteur municipal, agira comme secrétaire du comité avec aucun droit de vote.

Une somme de 15.00 \$ sera versée aux 3 membres qui représentent les citoyens comme jeton de présence pour défrayer leurs dépenses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2010-06-95 8.1.9 **ACCEPTATION PROVISOIRE DES RUES DU TORRENT ET FONTAINE :**

CONSIDÉRANT QUE selon notre réglementation, il faut que les travaux de construction de rue soient acceptés par la municipalité avant l'émission des permis de construction;

CONSIDÉRANT QUE le rapport de la firme d'ingénierie Granulab Inc. indique que l'ensemble des travaux prévus selon les plans pour la phase I sont acceptés;

CONSIDÉRANT QUE nous avons avisé Les Associés Darette Inc. qu'il y a quelques déficiences à corriger avant la fin des travaux, voir lettre du 26 mai 2010;

CONSIDÉRANT QU' il y aura une entente de signer par les deux parties à l'effet que Les Associés Darette Inc. s'engagent à finaliser les travaux et le pavage d'asphalte avant le 31 juillet 2011 selon le document préparé par la notaire Isabelle Dumont;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Michèle Thériault, **APPUYÉ PAR** le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le Conseil accepte de façon provisoire les rues Du Torrent et Fontaine et que les inspecteurs municipaux soient autorisés à émettre les permis de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2010-06-96 8.1.10 **FORMATION PROJET DE LOI 76 - ATTRIBUTION DES CONTRATS :**

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a déposé un projet de loi 76 sur le processus d'attribution des contrats;

CONSIDÉRANT QU' il est important de connaître le nouveau processus;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller André Tousignant, **APPUYÉ PAR** le conseiller Kevin Mackey **ET RÉSOLU QUE** le Conseil autorise le directeur général à suivre une journée de formation sur le projet 76 concernant le processus d'attribution des contrats le 16 juin 2010 à Sherbrooke. **QUE** le coût d'inscription au montant de 242.68 \$ taxes incluses et autres frais de déplacement soient payés par la municipalité.

Poste budgétaire : 02-130-00-454

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2010-06-97 8.1.11 **CONGRÈS DE LA FQM :**

CONSIDÉRANT QUE le congrès de la FQM (Fédération québécoise des municipalités) a lieu le 30 septembre, 1^{er} et 2 octobre 2010 à Québec;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'inscription est de 540.00 \$ par personne pour les membres;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot, **APPUYÉ PAR** le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le Conseil autorise le maire et le directeur général à assister au congrès de la FQM les 30 septembre, 1^{er} et 2 octobre 2010. **QUE** les frais d'inscription, d'hébergement, de repas et de déplacement soient payés par la municipalité selon la politique en vigueur.

Poste budgétaire : 02-130-00-454 et 02-110-00-454

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2010-06-98 8.1.12 **ACHAT DES LUMIÈRES DE RUE D'HYDRO-QUÉBEC :**

CONSIDÉRANT QUE les lumières de rue sur le versant est de la rivière Saint-François sont la propriété d'Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de location sont élevés et qu'il serait plus avantageux d'acheter les lumières;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Kevin Mackey, **APPUYÉ PAR** le conseiller Michel Choquette **ET RÉSOLU QUE** le Conseil autorise le directeur général à procéder à l'étude de faisabilité et de présenter ses recommandations à la prochaine séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2010-06-99 8.1.13 **SIGNATURES DES CONTRATS DE SERVITUDE AVEC MESSIEURS DÉSILETS ET COUTURE :**

CONSIDÉRANT QUE nous devons avoir une servitude dans la ligne de lot entre M. André Désilets et M. Jacques Couture pour construire et entretenir le fossé de ligne;

CONSIDÉRANT QUE nous avons acheté une parcelle de terrain de M. Jacques Couture pour être en mesure de construire le fossé de ligne selon la résolution no. 2008-11-215;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot, **APPUYÉ PAR** le conseiller André Tousignant **ET RÉSOLU QUE** le Conseil autorise le

directeur général Daniel St-Onge et le maire Normand Galarneau à signer les contrats notariés nécessaires pour la servitude et l'acquisition de terrain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2010-06-100 ^{8.1.14} **RÉSOLUTION POUR NOMMER LE DIRECTEUR GÉNÉRAL MAÎTRE DES TRAVAUX AU CENTRE MULTIFONCTIONNEL :**

CONSIDÉRANT QUE nous allons procéder aux travaux de rénovation au Centre multifonctionnel à l'automne 2010;

CONSIDÉRANT QUE nous devons avoir une personne responsable lors des travaux pour prendre des décisions urgentes;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Michèle Thériault, **APPUYÉ PAR** le conseiller Michel Choquette **ET RÉSOLU QUE** le Conseil nomme le directeur général Daniel St-Onge, maître des travaux pour la rénovation au Centre multifonctionnel à l'automne 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2010-06-101 ^{8.1.15} **ACHAT ET INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE CLIMATISATION À L'HÔTEL DE VILLE :**

CONSIDÉRANT QUE le système de climatisation à l'hôtel de ville est désuet;

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé des soumissions à trois entreprises pour des systèmes de climatisation :

- Huppé Réfrigération - 4 unités intérieures 12 000 Btu Friedrich et deux unités extérieures 24 000 Btu avec garantie 10 ans pièces et main-d'œuvre **8,900.00 \$ plus taxes;**
- Climatisation Trybal Inc. – 4 unités extérieures et intérieures Friedrich avec garantie de 10 ans pièces et main-d'œuvre **13,330.00 \$ plus taxes;**
- Un combo thermopompe murale Mitsubishi, garantie 7 ans sur compresseur, 2 ans sur les pièces et 1 an sur la main-d'œuvre **9,630.00 \$ plus taxes.**

Les coûts d'un électricien sont en surplus.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller André Tousignant, **APPUYÉ PAR** le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le Conseil autorise l'achat d'un système de climatisation et de chauffage d'appoint avec le fournisseur Huppé Réfrigération au montant de 8,900.00\$ plus taxes, plus les coûts d'un électricien pour le raccordement et l'installation de thermostat mural pour un meilleur contrôle au coût de 1,000.00 \$ plus taxes.

Poste budgétaire : Fonds de roulement remboursé sur 3 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.16

2010-06-102 INSTALLATION D'UNE HAIE DE CÈDRES – MADAME LYNE LECOURS :

CONSIDÉRANT QUE nous avons installé un nouveau poste de pompage et des panneaux de contrôle sur le terrain de madame Lyne Lecours sur la rue Principale;

CONSIDÉRANT QU' il serait plus pratique et esthétique d'installer une haie de cèdres pour délimiter le terrain;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot, **APPUYÉ PAR** la conseillère Michèle Thériault **ET RÉSOLU QUE** le Conseil autorise l'installation d'une haie de cèdres pour délimiter le terrain entre le poste de pompage, le panneau de contrôle et le terrain de madame Lyne Lecours. La haie de cèdres aura 5 pieds de hauteur et madame Lyne Lecours aura la responsabilité de l'entretenir. Le coût d'achat et d'installation est de 895.50 \$ plus taxes.

Poste budgétaire : 02-320-00-521

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.17

2010-06-103 COMMANDITE – COMITÉ DES LOISIRS DE LA MRC :

CONSIDÉRANT QUE le Comité des Loisirs de la MRC est en période de financement pour la troisième édition du Répertoire des services loisirs;

CONSIDÉRANT QU' il y a différents modèles de commandite entre 100.00 \$ et plus de 1,000.00 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Kevin Mackey, **APPUYÉ PAR** le conseiller André Tousignant **ET RÉSOLU QUE** le Conseil accepte une commandite de 250.00 \$ qui est partenaire avec une commandite et le logo de la municipalité dans le répertoire.

Poste budgétaire : 02-190-02-999

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.18

2010-06-104 COMMANDITE – CHEVALIERS DE COLOMB:

CONSIDÉRANT QUE les Chevaliers de Colomb ont organisé encore cette année une journée de vente de plantes vivaces;

CONSIDÉRANT QUE l'année dernière la municipalité avait donné une commandite de 100.00 \$ pour aider à payer une partie de l'achat et du transport de compost;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stanley Boucher, **APPUYÉ PAR** la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** le Conseil autorise une commandite de 100.00 \$ pour l'année 2010 pour la journée de vente de plantes vivaces.

Poste budgétaire : 02-190-02-999

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.19
2010-06-105 **COMMANDITE ET CONTRIBUTION AU JOURNAL COMMUNAUTAIRE POUR L'ANNÉE 2010 :**

CONSIDÉRANT QUE les personnes responsables du Journal Communautaire ont rencontré les membres du conseil pour expliquer leur demande et leur façon de fonctionner;

CONSIDÉRANT QUE la somme versée au Journal Communautaire sert de commandite et aussi d'espace pour publier des articles de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Michèle Thériault, **APPUYÉ PAR** le conseiller Kevin Mackey **ET RÉSOLU QUE** le Conseil autorise une commandite de 3,500.00 \$ pour l'année 2010 au Journal Communautaire.

Poste budgétaire : 02-190-00-345

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.20
2010-06-106 **CONTRIBUTION ANNUELLE CONSEIL SPORT ET LOISIRS DE L'ESTRIE :**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est membre du Conseil Sport et Loisirs de l'Estrie;

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement est à échéance et le montant de la contribution est de 90.00 \$ pour une municipalité.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Kevin Mackey, **APPUYÉ PAR** le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le Conseil autorise le renouvellement au Conseil Sport et Loisir de l'Estrie pour un montant de 90.00 \$ pour l'année 2010.

Poste budgétaire : 02-190-02-999

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.21
2010-06-107 **MOTION EN FAVEUR DE L'UTILISATION DU BOIS COMME PRINCIPALE COMPOSANTE DANS LA CONSTRUCTION D'ÉDIFICES PUBLICS ET PRIVÉS :**

CONSIDÉRANT QUE la protection de l'environnement et le développement durable sont des priorités pour notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le bois est une ressource renouvelable permettant le développement durable;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation du bois dans la construction d'édifices est reconnue comme une stratégie efficace dans la lutte aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE la transformation du bois est moins énergivore que la production de l'acier et du béton;

CONSIDÉRANT QUE chaque mètre cube de bois utilisé dans la construction d'un immeuble permet de retirer de l'atmosphère une tonne de CO₂;

CONSIDÉRANT QUE le bois est un matériau pouvant être utilisé pour les structures des édifices en respect du Code de la construction et du Code de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE le bois est un matériau disponible et que le Québec compte le plus grand nombre d'usines de solives et de poutres d'ingénierie en bois en Amérique du Nord;

CONSIDÉRANT QUE l'économie de plus de deux cents municipalités au Québec repose en grande partie sur l'activité forestière et que notre municipalité en bénéficie également;

CONSIDÉRANT QUE le secteur forestier traverse la pire crise de son histoire et que ses impacts compromettent l'avenir de nombreuses communautés locales;

CONSIDÉRANT QUE la construction des bâtiments publics représente une opportunité de relance économique pour les entreprises et les travailleurs de l'industrie du bois;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est en mesure de poser un geste de solidarité en joignant le rang des villes et des municipalités qui privilégient l'utilisation du bois;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité, comme les administrations publiques en général, doit tenir compte du rapport qualité-prix dans la réalisation de ses projets;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Choquette, **APPUYÉ PAR** le conseiller André Tousignant **ET RÉSOLU :**

QUE la municipalité privilégie l'utilisation du bois de charpente dans la construction de tous ses édifices publics et que cette orientation se reflète dès la conception des devis, dans le respect des normes prévues au Code de construction, au Code de sécurité incendie et de toute autre norme applicable aux édifices visés;

QUE la municipalité, dans ses appels d'offres pour la construction de tels édifices publics, donne instruction à tous les soumissionnaires de se conformer au devis en présentant une soumission comprenant une structure en bois;

QUE la municipalité encourage les demandeurs de permis de construction à utiliser le bois comme principal matériau pour la structure de leur édifice;

QUE la municipalité favorise également l'utilisation du bois d'apparence dans la construction d'édifices publics et encourage les demandeurs de permis de rénovation à utiliser le bois d'apparence dans la réalisation de leurs projets;

QUE la municipalité fasse connaître, par les moyens de communications disponibles, les avantages de l'utilisation du bois dans les projets de construction;

QUE la municipalité joigne les rangs de la Coalition BOIS Québec;

QUE le greffier de la municipalité fasse parvenir copie de cette résolution aux instances suivantes:

- le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Orientation du territoire;
- la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;
- la ministre des Ressources naturelles et de la Faune;
- l'Union des municipalités du Québec ou la Fédération des municipalités du Québec;
- le représentant de la circonscription à l'Assemblée nationale;
- la Coalition BOIS Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.22

2010-06-108 ASPHALTE ACCOTEMENT CHEMIN BIRON – PISTE CYCLABLE :

CONSIDÉRANT QUE nous devons finaliser la deuxième phase de la piste cyclable;

CONSIDÉRANT QUE l'estimation pour faire l'accotement en asphalte est de 5,800.00 \$ plus taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stanley Boucher, **APPUYÉ PAR** le conseiller André Tousignant **ET RÉSOLU QUE** le Conseil autorise de finaliser les travaux et de procéder à la pose d'asphalte avec Pavages St-François au coût de 5,800.00 \$ plus taxes.

Poste budgétaire : 03-310-00-019

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.23

2010-06-109 EMBAUCHE DU DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES ET DES TRAVAUX PUBLICS :

CONSIDÉRANT QUE la municipalité suite à une entente avec le syndicat des employés municipaux désire transférer monsieur Marc Bernier de l'unité d'accréditation syndicale à un poste cadre pour occuper les fonctions de directeur des services techniques et des travaux publics de la Municipalité d'Ascot Corner;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marc Bernier accepte d'occuper ces fonctions;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller André Tousignant, **APPUYÉ PAR** la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** le Conseil embauche monsieur Marc Bernier au poste de directeur des services techniques et des travaux publics selon le contrat de travail déposé par le directeur général. **QUE** le contrat de travail déposé soit signé par les deux parties. **QUE** monsieur le maire et le directeur général soient mandatés pour signer le contrat de travail du directeur des services techniques et des travaux publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.24

2010-06-110 HORAIRE D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL :

CONSIDÉRANT QUE pour offrir un meilleur service aux citoyens et selon la nouvelle convention collective, le Conseil désire modifier les heures d'ouverture du bureau municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Kevin Mackey, **APPUYÉ PAR** la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** les heures d'ouverture du bureau municipal soient les suivantes :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 16h00 sans interruption;
- pour la période estivale du début juin au début septembre, du lundi au jeudi de 8h30 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00.

QUE ce nouvel horaire soit effectif à partir du 14 juin 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.25

2010-06-111 HORAIRE D'ÉTÉ POUR LES EMPLOYÉS :

CONSIDÉRANT QUE l'horaire d'ouverture du bureau municipal change à compter du 14 juin 2010;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller André Tousignant, **APPUYÉ PAR** le conseiller Kevin Mackey **ET RÉSOLU QUE** les heures de travail d'été pour les employés municipaux changent à partir du 14 juin 2010 selon ce qui a été négocié pour le nouvel horaire d'ouverture du bureau municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.26

2010-06-112 SUBVENTION AU SERVICE D'ANIMATION ESTIVALE (SAE) :

CONSIDÉRANT QUE la Corporation des loisirs a reçu plus d'inscriptions pour les jeunes au Service d'animation estivale (SAE) pour l'été 2010 et que le gouvernement fédéral a fait des coupures avec les subventions;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Kevin Mackey, **APPUYÉ PAR** la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** la Municipalité donne une aide financière de 3,500.00 \$ pour le Service animation estivale (SAE).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

10.

AVIS DE MOTION – MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 436 :

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Michel Choquette qu'à une session subséquente le Conseil municipal adoptera un règlement modifiant le règlement no. 436, relatif à l'article 13.14.1, article 13.14.2, article 13.14.3 et selon l'article no. 445 du Code municipal. Il y aura dispense de lecture lors de l'adoption du règlement.

^{11.}
2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS (début 20h48)

Madame Sarah Perrien: Demande des informations concernant la résolution sur l'usage du bois.

Monsieur Jacques Gourde:

- Demande des informations sur l'organisme COGESAF;
- Le 6150 Route 112, il est situé où?
- Est-ce que la municipalité pense avoir du succès auprès du MTQ pour les demandes qui ont été faites.

Monsieur Alphonse Bouffard:

- Pourquoi financer les systèmes de climatisation sur 3 ans?
- Quelles sont les municipalités qui sont impliquées dans la Régie des incendies.

Monsieur Jacques Gourde: Demande de quelle façon les propriétaires des gravières sont-ils facturés.

Madame Ghyslaine Bouffard: Demande s'il y a d'autres sources d'aide provenant du gouvernement pour la réfection des routes.

Madame Sarah Perrien : Y a-t-il un contrôle routier pour le chemin Biron.

FIN DE LA 2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS À 21H10.

^{13.}
2010-06-113 **LEVÉE DE LA SÉANCE :**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot **QUE**, la séance ordinaire soit levée à 21h10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

^{14.}
PROCHAINE SÉANCE RÉGULIÈRE : LUNDI, LE 5 JUILLET 2010 À 19H30.

DANIEL ST-ONGE
DIR. GÉN. ET SECR.-TRÉS.

NORMAND GALARNEAU, MAIRE